

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Servan, Joseph Michel Antoine. Discours sur l'administration de la justice criminelle. 1767](#) | [La nécessité du classement des peines et des délits.](#)

## Servan, Joseph Michel Antoine. Discours sur l'administration de la justice criminelle. 1767 | La nécessité du classement des peines et des délits.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb002\_f0500

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Servan, Joseph-Michel-Antoine](#)

Références bibliographiques[Servan, Discours sur l'administration de la justice criminelle 1767](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36370500j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Servan, Joseph-Michel-Antoine (1737-11-03 -- 1737-11-03)

TITRE Discours sur l'administration de la justice criminelle

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1767

EDITEUR , 1767



Je suis  
Néanmoins sur l'histoire  
de l'œuvre.

Le critère du classement de l'œuvre est

501

114

"Nos lois n'ont distingué ni les délits  
ni les peines ; elle n'ont fait aucune distinction  
des crimes ni leur genre, ni leur espèce, ni leur  
objet, ni leur degré." ~~g~~



